

## Demissionner d un cdi et toucher les assedic

Par JAEL2004, le 06/02/2012 à 17:19

## Bonjour,

BONJOUR. je suis enbauché en cdi dans une entreprise situé dans le nord pas calais , je me deplace tout les lundi pour me rendre dans la ville ou je travaille et je retourne chez moi les samedi à paris ; les frais d hebergement et de deplacement sont a ma charge ;alors apres avoir fait mes calculs je travailla a perte ;j ai demandé à mon enployeur de me licencier à l amiable et il a refusé que devrai-je faire? si je demissionne je n aurai pas d allocation chomage je compte sur votre aide pour trouver une solution à mon probleme

Par pat76, le 07/02/2012 à 16:44

Bonjour

Vous aviez été embauché sur PARIS ou au siège social de l'entreprise dans le Nord/Pas de Calais?